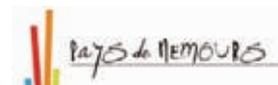
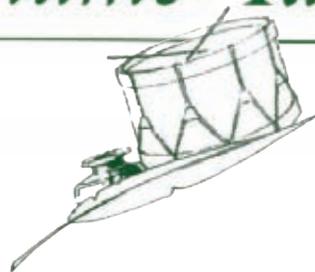




Le « Plume = Tambour »



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLIERS-SOUS-GREZ - DÉCEMBRE 2021 - N°112

Sommaire

P 02 Édito

ACTUALITÉS

P 03 Compte-rendu des Conseils municipaux

P 08 Conseil municipal des jeunes

P 10 Livret d'information stationnement

P 14 Service civique

P 15 Traiteur à Villiers

HIER

P 16 Retour sur les évènements passés

P 18 Adrien le Pelletier, un villaron victime de la guerre de 1870-71

ENVIRONNEMENT

P 20 Infos rénovation énergétique

P 21 La fresque du climat, brûlage des déchets

P 22 Les espèces invasives

P 24 INFOS UTILES

P 28 VIE ASSOCIATIVE

P 31 DÉTENTE

P 32 INFOS PRATIQUES

Comité de rédaction : C. Ballay - T. Bonfils - J.-P. Girard - F. Hubert - P. Lanouguère - T. Masson

Mise en page : V. Bach

Impression : Paroi-services - 01 64 24 24 44 - 77 Recloses

Contact : infocomvsg@gmail.com



© Alice Mills

Le maire et les élus vous souhaitent de très joyeuses fêtes de Noël et de Nouvel an, avant de nous retrouver le 16 janvier à 15h00 pour partager la galette de l'amitié et échanger nos bons vœux !

Édito

Bonjour à toutes et à tous,

La saison des fêtes de fin d'année approche. Je remercie le CCAS et la Commission culture et animation pour le travail de préparation réalisé avec toujours cette incertitude liée au Covid. Pour rendre le tout plus joyeux, nos rues ont été illuminées et décorées.

Je vous adresserai mes vœux le dimanche 16 janvier 2022.

Dans cet éditto, je fais le point sur différents dossiers en cours :

Pour le changement de canalisation de la rue de Nemours nous avons fait une demande de dérogation à l'ARS et demandé une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 2022. Quoi qu'il en soit, les travaux seront réalisés en 2022 et auront un coût qui se situe entre 30 000 et 80 000 € selon le montant de la subvention qui nous sera accordée.

J'ai interpellé notre députée sur l'égalité citoyenne devant les dotations. Ces dernières, qui constituent une grande partie des recettes des communes, ne sont pas logiques. Si l'on calcule les dotations par habitant, on s'aperçoit que celles d'une petite commune rurale sont proportionnellement inférieures à celles des villes. Je vais donc travailler avec notre députée pour que ce sujet fasse l'objet d'une question au gouvernement lors des sessions de l'Assemblée Nationale. L'impact pour Villiers-sous-Grez est de l'ordre de 8 000 € par an.

Toujours sur les finances publiques, nous avons deux informations contradictoires qui concernent le budget et les modalités de déduction de la taxe d'habitation qui pourrait avoir un impact important sur le résultat financier de la commune. Nous aurons la surprise à la fin d'année car ni le trésorier ni les services du Ministère des Finances ne donnent une réponse claire : « ne vous inquiétez pas... ».

Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) travaille sur la rénovation énergétique des deux écoles, l'aménagement d'une cantine à Recloses et la création d'un réfectoire et d'un préau dans la cour de l'école de Villiers-sous-Grez.

Nous avons pu mettre en location les appartements du 27 Gabriel Bachet. Quelques désagréments subsistent mais nous mettons tout en œuvre pour que tout soit parfait. Nous prospectons pour la location des locaux paramédicaux. J'ai conservé la mise en option d'une cabine de télémédecine payée par le Département et prévue pour une commune de la Communauté de Communes du pays de Nemours. Notre objectif serait d'avoir un cabinet d'infirmière dont une sédentaire qui s'occuperait de cette cabine, le dossier progresse mais la recherche d'infirmière est plutôt difficile.

Nous sommes tous mobilisés pour avoir de belles fêtes de fin d'année.

Thierry Masson

Résumé du Conseil municipal du 7 septembre 2021

DÉLIBÉRATIONS

■ Modifications des statuts de la CCPN

M. le maire présente aux membres la demande de modification des statuts de la CCPN concernant la compétence supplémentaire suivante :

La Communauté de communes du Pays de Nemours a été lauréate le 25 mai dernier de l'appel à projets relatif aux campus connectés, et fait ainsi partie des 13 nouveaux campus en France, mais aussi et surtout des 2 nouveaux campus en Ile de France.

Le site « Campus connecté du Pays de Nemours » est rattaché à l'Université de proximité Paris- Créteil et peut accueillir jusqu'à 25 étudiants.

Au regard de la spécificité du cadre juridique applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), la création et la gestion d'un tel équipement nécessitent que les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Nemours soient modifiés. Il conviendrait d'ajouter une compétence au sein du paragraphe relatif aux « Compétences Supplémentaires », dont la rédaction serait la suivante :

« Création et gestion du Campus connecté ».

Le Conseil municipal approuve à la majorité, 14 pour et une abstention.

■ Choix pour la construction de la nouvelle STEP

M. le maire explique les informations reçues des divers acteurs et notamment du SATÈSE (Service d'Assistance Technique aux Exploitations de Station d'Épuration) aux membres du Conseil. Le Satèse explique que la solution de traitement par filtres plantés de roseaux semble être la plus appropriée d'un point de vue technique, environnemental et financier. Toutefois la commune peut retenir une solution plus performante en terme de traitement des matières azotées, voire des matières phosphorées. Il est rappelé aussi que lors du sondage de la STEP 53 villarons ont voté dont 48 pour les filtres plantés roseaux et 5 pour les boues activées.

Les membres votent à la majorité, 14 pour et 1 abstention, pour la station de filtres plantés de roseaux.

■ Fresques vestiaires du stade et aménagement tribunes

Guillaume Chapet rappelle qu'un appel à projet avait été lancé par la commune.

Nous avons reçu les trois devis suivants pour la fresque :

- CLAKS (peinture bombe) pour un montant de 9 000 € TTC

- Pauline Déas, Artiste muraliste (peinture acrylique) pour un montant de 9 826 € TTC

- Thomas Hubert, bénévole pour la main d'œuvre (peinture bombe) pour un montant de 615 € TTC

- Art urbain (demande reçue hors délai et sans devis).

Le Conseil municipal décide de décaler la décision afin d'obtenir des informations complémentaires et des financements adaptés.

Un projet a été créé par l'ESF et la commission sport pour rénover les tribunes naturelles le long du stade. Yves Loir présente le projet et demande aux conseillers de voter pour la forme de la conception de ces emplacements.

Les membres du Conseil ne souhaitent pas des tribunes en longueur et en rondins de bois mais approuvent, à la majorité 12 pour et 3 abstentions, des petits aménagements de terrain conviviaux et intégrés à la végétation à plusieurs endroits.

■ Décisions modificatives

M. le maire explique que sur notre budget EAU nous devons amortir les biens. Nos prévisions au budget étant insuffisantes, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Opérations d'ordre :

Compte dépense de fonctionnement
6811 + 3 225,10 €

023 - 3 225,10 €

Compte recette d'investissement

28158 + 3 225,10 €

021 - 3 225,10 €

Vote à l'unanimité

■ Décisions modificatives

M. le maire explique que sur notre budget Assainissement nous devons amortir les biens. Nos prévisions au budget étant insuffisantes, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Opérations d'ordre :
Compte dépense de fonctionnement
6811 +140 €
023 - 140 €

Compte recette d'investissement
28158 + 140 €
021 - 140 €

Vote à l'unanimité

■ Choix des locataires 27 Gabriel Bachet

Christine Groetzinger présente les différents dossiers établis par Régine Rey concernant les futurs locataires du 27 Gabriel Bachet.

Le conseil valide, à l'unanimité, un locataire pour le T1 RDC et un locataire pour le T1 1^{er} étage.

■ Autorisation au maire de signature du 27 Gabriel Bachet

Monsieur le maire demande aux membres l'autorisation de signature pour tous les baux, devis, factures et documents relatifs concernant la gestion des appartements et locaux paramédicaux 27 Gabriel Bachet.

Vote à l'unanimité.

■ Goudronnage en urgence route de Villiers à Bourron-Marlotte

M. le maire demande aux membres de voter la somme qui sera demandée à la commune de Grez-sur-Loing concernant le goudronnage effectué en urgence route de Villiers à Bourron-Marlotte sur la partie appartenant à la commune de Grez-sur-Loing avec leur accord. Nos deux agents ont effectué la réparation des trous dangereux avec du goudron. Nous avons convenu de prendre en compte la matière première, le temps passé par nos agents et les frais d'outil-

lage. Le montant total s'élève à 306 €TTC.

Les membres votent la somme de 306 € TTC à la majorité, 14 pour et 1 abstention.

■ Informations

• Livret circulation

Le livret circulation créé par la commission stationnement et circulation a été présenté au conseil municipal. Les membres donnent leur accord pour sa diffusion aux Villarons.

• Réseau bibliothèque

M. le maire diffuse l'exemplaire papier réalisé par le cabinet JIGSAW concernant l'étude de programmation d'un réseau de lecture publique, constitué d'une médiathèque tête de réseau et de bibliothèques de proximité (médiathèques annexes). Des modifications d'informations sur l'organisation de la médiathèque de Villiers seront envoyées au cabinet. Ce cabinet rencontrera la DRAC la semaine du 13 septembre.

• Choix du Plume tambour pour le concours du meilleur journal communal

Le n° 107 a obtenu 1 voix

Le n° 108 a obtenu 3 voix

Le n° 110 a obtenu 1 voix

Le n° 111 a obtenu 10 voix

Le numéro 111 sera présenté au jury fin septembre

• RPI

- Emmanuelle : des tables scolaires ont été achetées pour l'école en fonction des demandes de la directrice.

- Laetitia : En attente de la clef informatique du logiciel onde pour faciliter les inscriptions des élèves, elle devrait arriver mi-septembre.

- Christine : Des nouveaux accessoires de cantine et un four d'occasion ont été installés. Le nouveau prestataire de restauration « Convivio » fait des repas de meilleure qualité que les « Petits Gastronomes ».

- Thomas : il nous faudra choisir rapidement les adresses Emails que nous souhaitons mettre en place avec Campagnol, notre prestataire de

site internet, ceci pour éviter les problèmes de connexion entre laposte.net et Internet Explorer.

- Gabriel : prend en charge un routage auprès des pharmaciens pour la location des locaux paramédicaux du 27 Gabriel Bachet.

■ Tour de table des commissions

- Paul : création d'une réunion préparatoire à la création d'un cheminement entre le foyer et le chemin rue de Nemours - rue de Larchant.

- Yves : l'aire de stationnement de la rue Creuse se fera en 2 temps : création de la zone de parking puis enrobé début octobre.

- Martine : exposé du livret de circulation, et ses photos, discussion reprise par Thierry avec explication du déroulement de l'exposé.

- Etienne : peu de pommes donc le pressage du mois d'octobre risque de ne pas être "juteux".



Résumé du Conseil municipal du 5 octobre 2021

■ Présentation de notre nouvelle volontaire au service civique

Christine Groetzinger présente aux membres Fidji notre nouvelle volontaire au service civique et lui donne la parole. Fidji sera présente pendant 8 mois et assurera la continuité des missions de Maartje.

DÉLIBÉRATIONS

■ Devis sinistre mur du service technique

Monsieur le maire informe qu'une demande de devis a été faite auprès des jardins de Provence concernant le dédommagement des dégâts subis par la chute du mur du service technique. Le montant des plantations détruites s'élève à 524,70 €. Les membres votent, 11 pour et 4 abstentions, une participation forfaitaire à hauteur de 400 € (300 € plantes 100 € lampes solaires).

■ Décisions modificatives

Monsieur le maire explique que sur notre budget commune nous devons rectifier des recettes (subventions TEPCV) qui ont été imputées dans un mauvais compte. Il convient de prendre la décision modificative suivante :

Compte dépense d'investissement
Article 1318 : 23 769,49 €
Article 1338 : 20 000,00 €

Compte recette d'investissement
1328 : 43769.49 €

Voté à l'unanimité

■ Prix redevance Eau et Assainissement

Comme chaque année monsieur le maire propose aux membres de revoir la redevance Eau et Assainissement.

Après les explications suivantes de Thierry Masson :

- Reprise en compte de la décision de l'année dernière

- Construction de la nouvelle station d'épuration

- Des frais sur le réseau de la distribution (canalisations rue de Nemours, réfection du château d'eau)

Le conseil municipal décide à la majorité, 8 pour et 7 abstentions une augmentation progressive des redevances communales de 5 % et vote le taux de la redevance Eau à 0,735 € et le taux de la redevance Assainissement à 0,914 €.

■ Passage en comptabilité M57

Une nouvelle norme comptable, M57, sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité actuelle : budget général, budget annexe CCAS. Les budgets annexes des services publics industriels et commerciaux (eau, assainissement) continueront d'utiliser la comptabilité M49 en vigueur.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

- Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
- Un pré-requis pour présenter un compte financier unique ;
- L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

Vote à l'unanimité

■ Désignation d'un représentant ID77

Suite au renouvellement des membres du Conseil municipal et l'obligation de celui-ci de nommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres désignent Thierry Masson comme représentant de la commune.

■ Convention de location

Deux personnes ont fait la demande d'utiliser temporairement les pièces inoccupées du 1er étage de la maison communale, 3 rue de Larchant. Après calcul des charges, il est proposé de fixer la somme de 100 € par mois par bénéficiaire. Les membres votent cette somme, à la majorité, 10 pour et 5 abstentions.

■ Informations

Le prochain conseil aura lieu le 9 novembre.

Etienne Bréhier : Annulation de la mise à disposition du pressoir du parc du Gatinais en raison de l'absence de pommes liée au gel tardif de ce printemps. Nous reportons à octobre 2022 en espérant que la météo soit plus clémente.

Services techniques, Yves Loir : La commune a participé à la demi-journée technique-remise des trophées « Zérophyto », la commune a présenté les diverses actions qui sont menées dans le cadre de l'embellissement, Pascal et Benoit ont participé

à cette manifestation, Benoit a répondu aux questions de participants après la présentation.

La pose des supports vélos au niveau de la poste et du 6 rue de l'Eglise devrait être finalisée la seconde semaine d'octobre.

L'aire de stationnement rue Creuse est terminée. Il semblerait que le revêtement présente des défauts, des flaques d'eau persistent après la pluie.

Repas des anciens : Christine précise que le repas des anciens aura lieu le dimanche 5 décembre au foyer. Le choix du traiteur local est à l'étude. L'animation est confiée à Claude & Mélanie Lesmier.

Sapins de Noël : Nous renouvelons cette année la commande groupée des sapins pour les Villarons.

Noël des enfants : Le Noël des enfants aura lieu le dimanche 12 décembre à 15h au foyer. Il sera animé par le groupe « Rockwithyou » suivi de la distribution des cadeaux par le Père Noël et d'un goûter.

■ Tour de table des commissions

Commission circulation sécurité

Yves Loir : Pour le test des places marquées, le marquage a été effectué avec des membres de la commission. Dans un premier temps, pour faire respecter ce marquage, des papillons d'alerte seront mis sur le pare-brise des contrevenants. Tous les conseillers sont invités à participer à cette opération, puis d'ici un mois il sera demandé à la gendarmerie de passer régulièrement pour verbaliser les véhicules en infraction.

Résumé du Conseil municipal du 9 novembre 2021

DÉLIBÉRATIONS

■ Devis de renouvellement des canalisations eau potable

Monsieur le maire revient sur le problème de renouvellement d'une partie des canalisations sur 310 m rue de Nemours à la suite du problème d'anthraquinone. La Saur nous a présenté le devis actualisé qui s'élève à 80275,96 € TTC. Il propose de faire une demande de subvention (DETR) auprès du département et une dérogation auprès de l'ARS. M. le maire demande aux membres :

- de l'autoriser à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2022,
- d'arrêter les modalités de financement,
- d'approuver ce projet d'investissement.

Les membres approuvent à l'unanimité ce projet, arrêtent les modalités de financement et autorisent le maire à solliciter une aide au titre de la DETR 2022.

■ Acquisition d'un columbarium

Christine Groetzinger explique qu'une demande de subvention DETR auprès du département pour l'acquisition d'un nouveau columbarium est souhaitable. Le devis s'élève à 12 120 € TTC.

M. le maire demande aux membres :

- de l'autoriser à solliciter l'aide financière de l'état au titre de la DETR 2022,
- d'arrêter les modalités de financement,
- d'approuver ce projet d'investissement.

Les membres approuvent à l'unanimité ce projet, arrêtent les modalités de financement et autorisent le maire à solliciter une aide au titre de la DETR 2022.

■ Montant du premier loyer des locataires 27 Gabriel Bachet à la suite des travaux de finitions

En raison des travaux non terminés 27 Gabriel Bachet, monsieur le maire propose d'octroyer une réduction pour le premier loyer aux nouveaux locataires. Il suggère cette réduction à hauteur

de 50 % du loyer. Après discussion les membres votent 9 voix pour et 6 abstentions la réduction de 50 % du premier loyer.

■ Numérotation division rue Creuse

Suite à la division de la parcelle ZD 88 lieudit « le petit Nice » du cadastre de Villiers-sous-Grez, il convient d'attribuer une adresse pour les futures habitations situées rue Creuse.

Le Conseil municipal de Villiers-sous-Grez attribue donc à l'unanimité le numéro 18 bis au lot B et le 18 ter au lot A.

■ Informations

- Projet informatique

Suite à la dématérialisation de tous les documents, Thomas, après différentes études auprès de prestataires, propose de travailler avec Campagnol de l'Association des maires ruraux de France.

- CCPN

La communauté de communes travaille sur les points suivants :

1. Plan Local de l'habitat Intercommunal
2. Dématérialisation des procédures d'instruction du droit des sols (urbanisme, logiciel OXALYS)
3. Contrat de relance et de transition énergétique et dotations de l'Etat
4. Gens du voyage/Maîtrise d'œuvre Urbaine et sociale
5. OPH Val de Loing habitat, création d'une Société Anonyme de coordination
6. Office du tourisme, création d'un EPIC

■ Tour de table des commissions

Emmanuelle et Paul : Lancent une réflexion concernant un projet d'aménagement de tribunes naturelles sur les hauteurs du stade de Villiers en partenariat avec l'ESF.

Commission circulation :

La commission s'est réunie le 28 octobre pour faire un premier bilan sur le test des places marquées. Trois remarques ont été formulées à la mairie, et permettront d'ajouter 3 places en test. Dans l'en-

semble le stationnement sur les places marquées est respecté. La brasserie à effectué un bon travail de communication auprès de ses clients. Lors d'animations exceptionnelles la communication auprès

des riverains pourrait être améliorée. Pour le vote, il est confirmé que seuls les habitants de la rue de l'Eglise seront invités à participer. Les modalités de ce vote sont en cours de définition.



Conseil municipal des jeunes, Acte II



Espérons qu'il n'y aura pas de troisième acte ! Le projet a été stoppé en plein élan l'année dernière. Même si la crise sanitaire est toujours présente, il semble raisonnable de penser que nous pouvons le relancer et le mener à son terme.

RAPPEL

Il n'est jamais trop tôt pour devenir acteur de sa commune ! Accompagner la citoyenneté de nos enfants dès aujourd'hui, c'est ancrer solidement celle des adultes de demain. La commune propose donc aux **enfants de 7 ans (CE1) à 13 ans (5^{ème})** d'intégrer la vie citoyenne en procédant à l'élection d'un Conseil municipal de Jeunes.

Qu'est-ce qu'un Conseil municipal des jeunes ?

C'est une assemblée d'enfants élus par leurs camarades, qui se réunit afin de proposer au village des projets pour améliorer la vie de ses habitants. C'est aussi un moyen pour les enfants de pouvoir s'exprimer, de participer à la vie de la commune, de formuler des propositions suivies de réalisations autour de différentes thématiques telles que l'environnement, la culture, le sport, la solidarité... Durant leur mandat, ils participent également aux manifestations organisées par la commune telles que les cérémonies commémoratives, le repas des anciens...

À quoi servira le Conseil municipal des jeunes ?

Il sera avant tout au service des jeunes du village. Il leur permettra de participer à la vie de la commune. C'est pourquoi les conseillers municipaux auront pour mission de : représenter leurs camarades, monter des projets, servir d'intermédiaire entre le conseil municipal des adultes et les jeunes de leur âge.

Comment fonctionnera le Conseil municipal des jeunes ?

- **Sa composition**

Il sera composé de jeunes **domiciliés à Villiers-sous-Grez**. Ils seront élus par tous les enfants du village ayant entre 6 ans (CP) et 13 ans (5^{ème}) **le 29 janvier 2022**. Le mandat des jeunes conseillers élus sera d'une année (renouvelable une fois).

- **Réunions**

Tous les élus du Conseil municipal des jeunes se

Les élections, comment ça se passe ?

Le 29 janvier de 10h00 à 12h00

Le jour
du vote



1. Je viens au Foyer rural car c'est là qu'aura lieu le vote
2. On me remet ma carte d'électeur
3. Je prends les bulletins de vote qui sont sur la table
4. Je vais dans l'isoloir et je mets le bulletin pour lequel je souhaite voter dans l'enveloppe
5. Je glisse mon enveloppe dans l'urne
6. Je signe le registre



Le dépouillement - 29 janvier à 12h00

Quand les votes sont terminés :



On ouvre toutes les enveloppes

On compte le nombre de voix
pour chaque binôme

En cas d'égalité du nombre de voix, c'est le
binôme le plus âgé qui est élu.

réuniront environ une fois par mois à la mairie et seront encadrés par un ou plusieurs adultes. Les réunions pourront également s'articuler sous forme de commissions en fonction des idées, des projets et des envies des jeunes élus. Lors de ces réunions, les enfants exposent leurs idées, votent, travaillent sur la réalisation de leurs projets, gèrent un budget... Il y aura également des séances plénières

en présence du maire et des adjoints 3 fois par an : en février pour l'installation et le lancement du Conseil municipal des jeunes, en juin pour la présentation des projets en cours et en décembre pour un bilan. Il n'y aura pas de réunion pendant les vacances.

Laëtitia Lepaisant

LIVRET D'INFORMATION

stationnement et circulation pour tout le village



Introduction du maire

Lors d'un sondage réalisé en 2020, le stationnement et la circulation avaient figuré parmi les préoccupations prioritaires des Villarons. Une commission municipale, constituée dans le cadre d'une réflexion globale sur ces aspects importants pour les habitants, les commerçants et les visiteurs, a été chargée d'analyser les 3 voies du centre du village : les rues René Lefebvre, Gabriel Bachet et de l'Eglise. Un groupe s'est penché particulièrement sur l'axe structurant que constitue la rue de l'Eglise. Les deux autres rues seront étudiées début 2022.

Le but de ce livret est :

- De rappeler le code de la route en matière de stationnement et de proposer des solutions adaptées à notre village.
- D'amorcer une vision plus globale de circulation dans le village en mode sens unique sur certaines rues ou portions de rues.
- De favoriser la circulation à pied et à vélo en intra village.
- De planifier certaines zones de stationnement.

Les points noirs détectés en 2020

- Nombreux bateaux et abaissements de trottoirs qui neutralisent des places de stationnement,
- Continuité du cheminement piétonnier impossible,
- Passages difficiles pour les véhicules au gabarit important et pour les véhicules d'intervention d'urgence,
- Lignes jaunes partiellement effacées et non respectées,
- Peu d'offres de places disponibles et nombre croissant de véhicules en stationnement gênant sur le domaine public,
- Nombre décroissant de véhicules garés dans les cours,
- Peu de places de parking en centre village,

- Manque de visibilité lors de manœuvres pour le piéton comme pour l'automobiliste,
- Village rural non adapté à une circulation automobile fluide.

Les dysfonctionnements 2020 dans le vieux village

Le nombre de places disponibles sur la chaussée ne peut suffire à contenter tous les riverains et visiteurs et à permettre un partage équitable de la rue entre tous les usagers. Les dysfonctionnements nombreux sont très gênants pour les habitants et en premier lieu les riverains qui doivent subir un stationnement anarchique et ses conséquences :

- Encombrement généré par le trop-plein de véhicules entravant la visibilité,
- Présence de véhicules mal stationnés sur les trottoirs, les bateaux, et sur le côté opposé aux sorties de véhicules,
- Gêne du stationnement à cheval sur les trottoirs étroits,
- Incivilités de riverains qui au lieu de stationner leur véhicule chez eux, le laissent par commodité personnelle à l'extérieur voire sur un emplacement gênant,
- Continuité du cheminement piétonnier en toute sécurité impossible,
- Trottoirs encombrés et/ou état dégradé du sol incitant à marcher sur la chaussée, pratique dangereuse pour les jeunes enfants, même accompagnés,
- Difficulté, voire impossibilité d'entrer et sortir de propriétés en toute sécurité,
- Non-respect du stationnement alterné règlementé par l'arrêté municipal du 13 janvier 2017,
- Non-respect des bandes jaunes (accentué le week-end),
- Incivilités répétées des riverains ou visiteurs, qui perturbent le quotidien des Villarons, comme le stationnement sous les fenêtres de riverains (avec impossibilité d'ouvrir ou fermer ses volets !!!),
- Non-respect de stationnement sur les places marquées par un stationnement à cheval sur le trottoir.

Petit rappel à la loi

Un stationnement est considéré comme gênant dès lors qu'il bloque la circulation pour le passage d'un piéton, d'un vélo ou d'une voiture. Les cas fréquents de stationnements gênants sont les immobilisations devant un garage, sur un trottoir ou encore sur une voie publique [...]

- Il est interdit de stationner sur un bateau article [417-10 du code de la route]
- Il est également considéré comme gênant la circulation publique le stationnement d'un véhicule devant les entrées carrossables des immeubles riverains [article R417-11 du code de la route].
- Stationnement gênant * : amende de 2^e classe 35 €
- Stationnement très gênant** : amende de 4^e classe 135 €

* Stationnement gênant : à cheval sur un trottoir pour les plus de 2 ou 3 roues, en double file, sur un emplacement réservé à l'arrêt des transports publics [...]

Devant une entrée d'immeuble, [...] sauf en cas de nécessité absolue...

** Stationnement très gênant : sur une place réservée aux personnes handicapées, [...], sur un trottoir sauf pour les 2 ou 3 roues...

Nouveau plan de stationnement à partir de 2021

Le plan de restructuration des stationnements qui s'impose va forcément réduire le nombre de places disponibles dans la rue. Il est important de l'inscrire dans un projet plus général, à l'échelle du village pour redéployer le stationnement et compenser les emplacements perdus, avant de commencer les travaux.

Ses objectifs à adapter dans le contexte urbain contraint dans l'ancienne partie du village :

- Réguler le stationnement des habitants et visiteurs pour favoriser la diversité et la mixité des fonctions,
- Réhabiliter le cheminement piétonnier ,
- Permettre un partage équitable de la voirie entre tous les usagers,
- Redonner de la convivialité à l'espace,
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et le charme du cœur du village,

- Permettre un stationnement qui respecte le Code de la Route.

N.B. : la rue de Nemours, de l'Eglise, René Lefebvre, Gabriel Bachet et du Buisson sont des routes départementales donc sous la responsabilité de l'ARD (Agence Routière Départementale). Nous n'envisageons pas, dans aucune proposition, de les incorporer au domaine communal.

Synthèse des actions réalisées ou en cours de réalisation

- Extension de l'aire de stationnement de la rue Creuse : cet endroit est stratégique puisqu'il est au croisement des rues de l'église, René Lefebvre et Gabriel Bachet. Cette extension a été réalisée début octobre et doit être subventionnée par une demande FER (Fond d'Équipement Rural), nous devrions recevoir cette subvention en fin ou début d'année prochaine.
- Réaménagement du parking rue René Lefebvre, cette opération se fera l'année prochaine et permettra d'augmenter le nombre de places de stationnement.
- Nous avons de nombreux chemins dans le village. En respectant la ruralité de notre village et pour certains leur utilisation par les agriculteurs nous allons chercher à mieux les adapter et les sécuriser pour les promeneurs qu'ils soient à pied, à vélo, à trottinette et pour les plus jeunes à poussette. Nous mettons en place un programme avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais et le département (ID77).
- Des bornes à vélos commencent à être installées à divers endroits du village pour inciter les Villarons à utiliser le plus possible ce mode de transport.
- Une place de livraison à l'entrée de la brasserie est en test pour faciliter le chargement ou déchargement de denrées.
- Une zone de stationnement temporaire rue de la Croix Lambert a déjà été testée lors de gros événements (brocante, concerts, animation...). Nous avons acquis le matériel de signalisation pour la mettre en place.

Chemins et cheminement à Villiers-sous-Grez

- problématique d'occupation de l'espace public par le stationnement générant des difficultés de déplacements sur la rue ; souhait de faciliter et de sé-

curiser les déplacements des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite ;

- souhait de reporter une partie des déplacements piétons et cycles sur les chemins intra-village et d'améliorer ces chemins pour cet usage ;

- volonté de concilier ces déplacements avec les déplacements des tracteurs qui empruntent une partie des chemins de tour de village.

Etat des lieux des chemins

La municipalité et la commission chemins travaillent sur le projet suivant :

Inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) de certains chemins, le département ayant décidé d'aider les communes à valoriser et à restaurer les chemins.

Exemple de remise en état :

Réalisation de fossé, reprofilage de chemin, restauration par reconstitution d'un mélange terre-pierre (dosage terre et pierre en fonction usage par véhicules) ;

Possibilité de récupérer des chemins disparus grâce au cadastre (preuve de présence de chemins ruraux) ;

On peut aussi inscrire des chemins d'exploitation au PDIPR en passant par une délibération de l'AFR (le chemin reste privé mais est accessible aux randonneurs et peut faire l'objet de subventions).

Le PDIPR n'est pas contraignant au niveau de l'entretien.

Comment réhabiliter les chemins

Réfection des chemins

Chemin à l'ouest du village

Enjeu : faire cohabiter les tracteurs, les piétons et les cyclistes

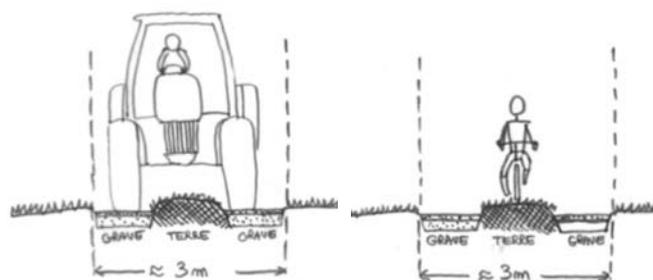
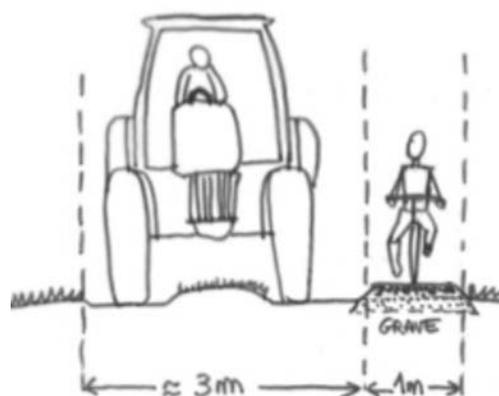
Emprise du chemin : 5.5m à 6.5m en fonction des séquences (cf cadastre)

Possibilités :

1- Réaliser lorsque l'emprise est suffisante une bande cyclable en surlargeur et en surépaisseur

Couche de finition en grave 0-20 mm ou en grave 0-31.5 mm

2- décaisser et refaire la partie centrale en terre destinée à être enherbée et à permettre le passage



des piétons et cycles.

Chemin intérieur

Enjeu : améliorer l'aspect du chemin en réduisant la présence de cailloux de surface

Emprise du chemin : 2 à 3 m en fonction des séquences (cf cadastre)

Possibilité : décaisser le chemin actuel sur les portions qui posent problème, refaire le fond de forme et la couche de finition

Couche de finition en grave 0-20 mm ou en grave 0-31.5 mm



- Cohérence de la signalétique

L'association Sauvebois souhaite réaliser des panneaux indiquant le nom des chemins pour chaque chemin rural de la commune situé en bois privé, et éventuellement indiquer des directions. L'attention est portée sur l'enjeu d'harmonisation avec les panneaux qui pourraient être implantés sur les autres chemins piétons de la commune. Il serait intéressant d'utiliser ces panneaux hors zones boisées



En vert : chemins et sentiers En rouge : voies carrossables

pour indiquer le nom des principaux chemins du village. L'indication des directions doit être pensée à l'échelle du village.

Villages proches accessibles à pied : Busseau, Grez-sur-Loing, Recloses.

- Gestion de la végétation envahissante

Les abords du même chemin situé dans les bois sont

envahis par le Raisin d'Amérique et par le laurier.

Conseil de gestion du Raisin d'Amérique : arrachage à la main, ou à minima casser la tige avec un bâton pour éviter que celle-ci ne produise des fruits. Laisser la plante arrachée ou couchée sur place.

Conseil de gestion du laurier cerise : couper l'arbuste au pied, exporter en déchetterie ou mettre sur le compost communal une fois broyé.

Résultats de l'enquête de satisfaction sur la présence du Service civique réalisée en Juin 2021

Ce compte-rendu fait suite à la distribution de questionnaires de satisfaction sur la présence du Service Civique à Villiers-sous-Grez par les deux volontaires présentes entre Novembre 2020 et Juin 2021.

Trois types d'exemplaires ont été distribués. Sur les questionnaires distribués aux élus : 4 réponses sur 20 questionnaires

Sur les questionnaires distribués aux administrés : 23 réponses sur 400 questionnaires

Sur les questionnaires distribués aux volontaires : 2 réponses sur 2 questionnaires

Positifs

- renfort : en cas d'absence d'employé, école, associations, adjoints. Bon accompagnement et bonne collaboration avec les élus, acteurs et administrés de la commune. Belle initiative citoyenne.

Négatifs

- Pas assez de collaboration avec les conseillers ni avec les administrés (n'étant pas au courant qu'ils pouvaient s'adresser au Service Civique) ;
- Pas beaucoup d'impact (visible) sur une période de courte durée ;
- Pas beaucoup d'événements, et de projets ni de rencontres avec les administrés pour évaluer leurs demandes éventuelles suite à la Covid.

Communication sur la présence des volontaires en Service Civique

Plume Tambour, flyer, site internet

Sujets de contact avec les administrés

Vaccination, réunion Orange, chemins forestiers, 1/3 lieu épicerie

Suggestions

- coopérer + entre école-commune-administrés,
- collecte de renseignements pour la rénovation de logis traditionnels,
- recensement par tranche d'âge (communication ciblée, envoi du dossier d'inscription à l'école en boîte aux lettres),
- embellir la commune (plantations),
- réseau d'entretien des espaces verts (bénévoles),



Bonjour à toutes et à tous !
Je m'appelle Fidji et je suis la nouvelle volontaire en service civique à la mairie de Villiers-sous-Grez. Ma mission a débuté le 1^{er} octobre et s'achèvera le 31 mai 2022, d'ici-là, je travaillerai en soutien avec les élus et les employés de la commune, l'école, la médiathèque, les associations et chaque Villaron et Villaronne.

Encadrée par le maire, Thierry Masson, et sa première adjointe, Christine Groetzing, je serai principalement en charge de projets en lien avec la communication, la cohésion sociale et l'environnement.

Je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer beaucoup d'entre vous, mais j'ai été très bien accueillie et j'espère pouvoir répondre au mieux aux besoins de la commune (et de ses habitants).

Si vous avez des projets participatifs, liés à l'environnement, ou des idées pour améliorer la vie de la commune ou encore de la forêt, n'hésitez pas à me solliciter via le mail serviceciviquevilliers@laposte.net !

Fidji Latapie, 21 ans

- réseau de transports à la demande entre les administrés,
- bornes de recharge électriques (voitures, vélos),
- marche propre (clean walk) autour des chemins forestiers, retirer les déchets,
- aider les personnes âgées en informatique.

Utilités pour les volontaires en Service Civique

Expérience professionnelle, acquisition de nouvelles compétences, guide pour la suite (études ?)

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et suggestions d'actions à mettre en place via le mail du service civique (serviceciviquevilliers@laposte.net) ou encore par la boîte aux lettres de la mairie (5 rue de Larchant).

Fidji Latapie

Chef à domicile, mode d'emploi

On pensait ce service réservé aux villes, désormais, c'est possible aussi à Villiers. Voici la chronologie d'un savoureux diner à la maison mais « les pieds sous la table » comme au restaurant.



J-8 : Les invitations sont lancées, la date retenue avec le chef, le nombre de convives défini, nous allons explorer le champ des possibles pour ce repas. D'abord la formule, depuis le plat principal uniquement jusqu'au « tout compris » de l'apéro au dessert, tout est permis.

Nous retenons l'idée de l'apéro et du plateau de fromage préparés par les maîtres de maison et du plat-dessert cuisinés par le chef.

Se pose alors la question : viande, poisson ou alors aucun des deux. En fonction des goûts des convives et des produits de saison le choix du plat principal se fera soit parmi les suggestions du chef soit sur une demande précise des clients : son plat favori, un plat végétarien, végétarien ou cuisiné sans certains ingrédients allergènes.

Toute latitude aussi en ce qui concerne le dessert qui peut aller du plus traditionnel à l'assemblage de produits et de textures improbables à priori mais au résultat finalement délicieux.

Il est possible aussi de commander les boissons ou de se faire conseiller pour accorder les vins aux

plats. Le chef se chargeant également du service, on définit s'il se fera « à l'assiette » ou depuis un plat à partager.

Il faut ensuite repérer les appareils de cuisson et le matériel présents chez le client, le chef pouvant compléter avec ses propres ustensiles ce qui ferait éventuellement défaut.

Enfin, en fonction des prestations retenues, nous nous accordons sur un prix par personne qui peut aller de 30 € à plus de 100 € pour un repas gastronomique.

J-1 : Au marché, de préférence chez des producteurs locaux, le chef choisit les produits nécessaires à la réalisation des plats commandés.



Jour J : Le matin, le chef réalise chez lui les préparations qui doivent être faites à l'avance. Dans le courant de l'après midi, en fonction de l'heure convenue avec les clients, le chef arrive sur place et se met au travail pour que tout soit prêt à l'heure dite.



Il ne nous reste plus qu'à dresser le couvert et nous préparer à passer une agréable soirée, entièrement disponibles pour nos invités.

Pendant le repas, tout se déroule à merveille, nous bavardons tranquillement tout en dégustant les plats qui se succèdent sans que nous ayons à quitter la table pour nous rendre en cuisine.

Tard le soir, nos invités sont partis ravis, le chef a fait la vaisselle, rangé la cuisine, remporté son matériel et nous nous couchons sereins sachant qu'aucune corvée ne nous attend le lendemain matin.

Vincent Julien Vadbled, chef cuisinier à domicile et traiteur habitant rue de Nemours vous propose aussi des buffets et des formules traiteur livrées. Il travaille dans toute la région, tous les jours, midi ou soir suivant les demandes.

www.vjv-vincentjulienvadbled.com

Françoise Hubert

Une aide aux personnes en situation de handicap

Une aide financière sans condition de ressources, visant à couvrir tout ou partie des frais d'adhésion à la pratique d'une activité sportive, dans la limite de 150 €, après prise en compte des différentes aides existantes, est proposée aux assurés seine-et-marnais en situation de handicap.

Documents à fournir

Une facture acquittée de l'association sportive précisant les coordonnées de l'assuré, le montant et la période d'adhésion.

Et : l'attestation sur l'honneur de l'assuré (document joint) précisant toutes les aides octroyées

par d'autres organismes (comité d'entreprise, Caf, mairies...).

Envoi des documents

L'assuré peut adresser ses documents (facture et attestation sur l'honneur) soit :

- par voie postale à : CPAM DE SEINE-ET-MARNE
77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03

- par voie dématérialisée sur : <https://depot-pieces.cpam77.fr/> en choisissant « LUP » dans le menu déroulant de « Sujet concerné » et en précisant « Aide ASS » dans la zone « Commentaires ».



Hier

Evènement au Grand Palais Ephémère



Événement de référence pour les collectionneurs, les passionnés mais aussi les amateurs et les curieux de moments exceptionnels, le Salon International du Livre rare & des Experts en Objets d'art s'est déroulé du 24 au 26 septembre 2021 dans un nouveau lieu, pour un nouveau départ : le Grand Palais Ephémère, imposant édifice de 10 000 m² conçu par l'architecte Jean-Michel Wilmotte pour suppléer le Grand Palais, fermé pour travaux jusqu'en 2024 et installé au pied de la Tour Eiffel. Ce salon a rassemblé près de 200 exposants sélectionnés parmi les meilleurs experts de ces secteurs, garantissant la plus grande authenticité et expertise au public.

Les bibliophiles et les amateurs ont pu découvrir et choisir dans près de 100 000 pièces d'exception, Provenances exceptionnelles, manuscrits intimes, estampes et dessins de toutes périodes, reliures

resplendissantes... Les libraires et galeristes mettent en lumière un patrimoine écrit et iconographique inestimable.

Cet événement culturel exceptionnel est une occasion unique de se familiariser avec notre mémoire collective.

Pourquoi vous parler de ce salon ?

1- Parce que nous avons la chance que Villiers sous Grez y soit « représenté » par Michèle Polak, Villaronne depuis toujours, qui a repris la succession de son père Jean dans la librairie parisienne ouverte en 1951 et qui est reconnue dans ce milieu comme la spécialiste des livres rares notamment sur les Voyages et la Marine.

2- Etant ignorant dans ce domaine j'ai passé un moment exceptionnel à la découverte de ce patrimoine, recevant sur les stands de la part des exposants-experts un accueil chaleureux et une forte envie de transmettre. Pour les plus jeunes, j'y ai découvert le manuscrit original de Uderzo décrivant ses personnages pour la création de Astérix le Gaulois.

Mais, comme on dit, la fête continue et l'an prochain pour la XXXIV^e édition du Salon, promis vous aurez un article dans le Plume Tambour qui vous donnera les dates précises de cette manifestation.

Oscar Bocci

Cérémonie du 11 novembre

Ce 11 novembre, nous avons commémoré une date qu'aucun français jusque dans le plus petit village de France ne peut oublier. En effet, l'armistice de 1918, signé le 11 novembre de cette année-là met provisoirement fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918). Il n'est pas définitif mais renouvelé. Le cessez-le-feu vers 11h00 entraîne des liesses indescriptibles, les cloches de toutes les églises qui sonnent de manière particulière et uniquement dans ce type d'occasion de joie (à toute volée). Le clairon retentit dans les villages, actionné par les gardes-champêtres... Presque 20 millions de morts, des souffrances terribles, des mutilés et des invalides... Il est à remarquer sur notre Monuments aux Morts pour la France que certains de nos compatriotes ont des dates de décès postérieures au 11 novembre 1918.



Certains sont en effet morts après blessures ou en captivité et d'autre part il y avait encore des théâtres d'opération (Italie, Turquie, Grèce...) en cours. La guerre est terminée officiellement le 28 juin 1919 avec le traité de Versailles. Ce jeudi 11 novembre, après le discours du maire, ce sont les enfants qui ont déposé avec solennité les gerbes en l'honneur de leurs glorieux aïeux. Il est de coutume de fleurir les stèles des Villarons Jean Lefebvre et Gabriel Bachet qui se sont illustrés, eux, durant la seconde guerre mondiale. Notre porte-drapeau, Jean Lepage était fidèle au poste.



Concert baroque

Dimanche 3 octobre, le beau cadre de La Forge a réuni 50 personnes pour un concert de musique baroque, « Conte d'Automne », donné par l'ensemble Le Promenoir : un quatuor talentueux et chaleureux, dont les instruments allaient de la flûte à bec (Pauline Prat) au théorbe (Pierre Gatulle), en passant par la basse de viole (Loyal Ramadan) et l'épinette (Sarah Rouppert). Ils et elles nous ont régalez de courtes pièces créées par des compositeurs français, italiens, écossais, allemands. Les titres en sont évocateurs, *L'Insinüante*, *Black and grey*, *Pressé d'ennuis*, jusqu'à une partition mystérieuse : *Le Tableau de l'Opération de la Taille*, censé retranscrire les affres successives d'un patient à qui on ôte des calculs rénaux... Le public a pu approcher les instruments et les musiciens et espère surtout revoir cet ensemble sans tarder. Un pot amical, organisé par Utopies & co, a clos harmonieusement l'après-midi.

Remise des médailles du travail

Puis Christine Groetzing, première adjointe a présidé la cérémonie de remise des médailles du travail aux Villarons. Pour le Grand Or (40 années de travail) : Didier André et Jean-Christophe Esnault. Pour l'Or (35 années de travail) : Brigitte Dagneaux, Rémy Edard, Laurent Mayoud et Jean-Pierre Denieul. Pour la médaille vermeille (30 années de travail) : Eric Lenoir. Pour l'Argent (20 années de travail) : Sandrine Brecy et Thierry Vocelle. Une collation de l'amitié à la gloire du travail terminait la remise des diplômes tout en réchauffant les cœurs.



Adrien Pelletier, un Villaron victime de la guerre de 1870-1871

La famille d'Adrien Pelletier

Adrien Jean-Baptiste Pelletier est né à Villiers-sous-Grez le 12 juillet 1848, fils de François Augustin Pelletier et de Madeleine PLÉ. Il était vigneron. Il s'était marié à l'âge de 21 ans, à Villiers, le 29 juin 1869 avec Isabelle Théonie Sténélie Lebrun âgée de 18 ans, fille d'Isidore Lebrun et d'Emilie Aubry. Sa fiche militaire le décrit comme étant brun aux yeux bruns, avec un gros nez, un front plat, un visage ovale, une bouche moyenne, le teint coloré, d'une taille de 1,74 m et exerçant le métier de vigneron. Il avait un garçon, Alexandre né le 17 septembre 1870, Alexandre deviendra cultivateur à Villiers, il se maria en 1894, aura deux enfants (Berthe et Gabriel) et décèdera à Villiers en 1946.

Adrien avait une sœur Victorine née en 1839 qui décèdera à l'âge de 16 ans et un frère Eloi né en 1833 et décédé en 1915 (Eloi est l'arrière-arrière grand-père maternel de Nelly Amiot). Du fait du premier mariage de son père, Adrien avait également un demi-frère Etienne né en 1823 et une demi-sœur Marie-Sophie née en 1828.

Le service militaire et la guerre de 1870

Adrien passe le conseil de révision en 1868 à La Chapelle-la-Reine. Le 1^{er} mai 1869 il est inscrit à la Garde Mobile sous le numéro 300. Un acte administratif de remplacement ou de substitution daté du 1^{er} mai 1869 remplace Adrien par Baudrey Claude Eugène, né le 7 août 1841 à Medièrre (Doubs). Claude a déjà servi aux armées du 1^{er} octobre au 31 décembre 1862 et du 1^{er} janvier au 5 mars 1864 Il est libéré du service militaire le 31 décembre 1868. Mais il reprend du service à l'armée et remplace Adrien Pelletier à partir du 1^{er} mai 1869 jusqu'au 6 janvier 1870 où il est muté dans un régiment de l'artillerie de marine. Vraisemblablement, un peu avant le 6 janvier 1870, Adrien a dû prendre son poste de garde nationale mobile du bataillon de Fontainebleau et aller à Paris.



Le Siège de Paris, Ernest Meissonier, 1884, Musée d'Orsay.

Le siège de Paris par les Prussiens et la mort d'Adrien

Les armées prussiennes encerclent Paris depuis la mi-septembre 1870. C'est le siège de Paris. Paris est coupé du reste de la France, le ravitaillement fait défaut. A partir du 5 janvier 1871, Paris est bombardé pendant 3 semaines. Adrien a-t-il été blessé au cours d'un bombardement ? Toujours est-il que le 7 février 1871, il décède à l'hôpital Saint Antoine à Paris à l'âge de 22 ans et demi. Il laisse une jeune veuve de 20 ans et un fils âgé d'à peine 5 mois. Peu de temps après, sa veuve épouse en secondes noces un autre Adrien, Adrien Plé, le 10 avril 1872 afin de pouvoir élever son jeune fils Alexandre.

Le 29 juillet 1871, est transcrit sur le registre d'état civil de Villiers-sous-Grez le décès de Pelletier Adrien en ces termes :

Extrait du registre des actes de décès du 12^e arrondissement de Paris, année 1871 « du huit février mil huit cent soixante et onze, à midi, acte de décès de Adrien Pelletier, garde mobile (Seine-et-Marne), premier bataillon, première compagnie, décédé hier, à trois heures du soir à Paris, rue du faubourg Saint-Antoine, 184, (c'est à l'hôpital Saint-Antoine) âgé de 22 ans, né à Villiers-sous-Grez, Seine-et-Marne, marié à Estelle Lebrun, sans

autres renseignements, constaté par nous mairie du 12^e arrondissement de Paris, sur la déclaration de Charlet Joseph 47 ans et de Pesme Hubert, 38 ans, employés, domiciliés rue du faubourg Saint-Antoine, 184. »

Le monument aux morts des combats de 1870-1871

Sur le registre du conseil municipal du 14 février 1897, il est voté une somme de 25 fr pour la construction du monument commémoratif aux enfants de Seine-et-Marne morts pour la France. « Le conseil considérant que le monument qu'il s'agit d'élever constitue une œuvre patriotique à laquelle il n'est pas permis de se désintéresser et que la commune de Villiers a perdu pendant l'année terrible un de ses meilleurs enfants Pelletier Adrien, mort au siège de Paris, vote à l'unanimité un crédit de 25 francs en faveur de l'œuvre. »

Ce monument est érigé à Melun, sur la place à l'intersection de l'avenue Thiers et de la rue du Pré-Chamblain et a été inauguré le 2 juin 1901. Il porte l'inscription suivante : « Ce monument est érigé grâce à la générosité publique sollicitée par le commandant Buval fondateur de l'Union des défenseurs de la Patrie en Seine-et-Marne. »



Monument aux morts de la guerre 1870-1871 et des colonies, à Melun.

D'autres Villarons ont été soldats de la garde nationale.

Le 18.10.1870 ont été mobilisés tous les célibataires de 21 à 40 ans pour augmenter la garde nationale. Sont donc à ce titre devenus soldats de la garde nationale à Paris :

Breton Emile Alexandre né le 13.02.1849, 21 ans
 Fleureau Florentin né le 10.10.1848, 22 ans, il a dit à sa famille qu'il avait mangé du rat pendant le siège de Paris.

Pampin Léopold Hubert né le 16.10.1844, 26 ans
 Plé Adrien né le 15.12.1846, 24 ans, il épouse la veuve d'Adrien Pelletier.

Vocelle Savinien né le 22.10.1849, 21 ans

Vocelle Albert né le 30.03.1847, 23 ans

Certains de ces combattants ont toujours des descendants directs villarons :

Florentin Fleureau est l'aïeul de Nelly Amiot et de sa fille Roseline, d'Eveline Andrieu, de Bernard Grapperon, de René Fleureau, de Jean-Claude Rohée, de Jean Lepage, de Serge Lepage et ses enfants Mailys et Keryan, de Thierry Lepage et son fils Aymeric.

Adrien Pelletier est l'ancêtre de Guy Roddes.

Adrien Plé a pour descendant direct Christopher Bachet.

Savinien Vocelle est l'arrière grand-père de Bernard et Alain Vocelle, de Christian Milandre. C'est l'arrière - arrière grand-père de Stéphane et Thierry Vocelle ainsi que de Laurent, Hervé Milandre avec ses enfants Adrien et Loriane.

Donc 150 ans après la guerre de 1870-1871, des soldats de Villiers ont toujours des descendants qui habitent à Villiers, pour certains la mémoire familiale a transmis la participation à ces faits de guerre tandis que d'autres personnes seront sans doute un peu surprises d'apprendre que leur aïeul avait combattu au cours de ces batailles qui sont tombées un peu dans l'oubli après les désastres provoqués par les guerres de 1914-1918, de 1939-1945, des colonies Indochine et Afrique du Nord.

Nelly Amiot

Sources :

registre du conseil municipal de Villiers-sous-Grez
 Archives municipales de Villiers-sous-Grez, série H
 Archives départementales de Seine-et-Marne, fm 1868



Le conseiller Maîtrise de l'énergie, mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Nemours, délivre des conseils **NEUTRES, OBJECTIFS** et **GRATUITS** sur la rénovation énergétique du bâti à destination des particuliers et des professionnels.



POUR CONTACTER VOTRE CONSEILLER :

01 86 29 01 59
sure@paysdenemours.fr



Qu'est-ce que la fresque du climat ?



La Fresque du Climat est un atelier d'intelligence collective ludique qui permet d'appréhender le fonctionnement du climat, comment tout est lié et pourquoi il est essentiel d'agir.

C'est un jeu de 42 cartes basé sur les données du GIEC, qui est la référence scientifique internationale en matière de changement climatique. Les participant-e-s doivent poser ensemble les cartes sur une table et les relier entre elles pour former ensemble une fresque présentant des causes et des conséquences du dérèglement climatique. Avec rigueur et pédagogie, la Fresque du Climat permet en peu de temps de comprendre le fonctionnement du système climatique. Participer à cet atelier fait prendre conscience de la complexité du changement climatique, donne une vision d'ensemble de cette vaste problématique et fournit des clés de compréhension pour agir efficacement.

Un atelier dure 3h00 comprenant une phase de réalisation de la fresque et une phase de réflexion sur des actions envisageables à l'échelle individuelle et/ou collective.

Qui peut venir ?

La fresque est un atelier ludique ouvert à tous et à toutes sans connaissance particulière. C'est néanmoins un jeu sérieux, l'âge minimum recommandé est de 15 ans. 6 à 8 participants par table.

Où et quand ?

à la mairie de Recloses une fois par mois.

Prochaines dates :

Vendredi 7 janvier 2022 de 18h00 à 21h00

Dimanche 6 février 2022 de 9h30 à 12h30

Comment y participer ?

Pour rejoindre les 230000 participants à la fresque (fresqueduclimat.org) c'est gratuit et l'inscription est obligatoire :

mairie@recloses.fr, chantal.taconet@free.fr.

Renseignements : 06 83 07 18 01



Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin ?

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc.

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps,
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective).

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre,
- de les brûler avec un incinérateur de jardin,
- de vendre ou prêter un incinérateur de jardin.

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques

pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts chez soi,

il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager la responsabilité de la personne en infraction pour nuisances olfactives.

Attention à l'invasion des pestes végétales en forêt de Fontainebleau et dans les villages en lisière !!

Le massif forestier de Fontainebleau est en grand danger, à cause des pestes végétales qui envahissent et détruisent ses écosystèmes. Elles mettent en péril la biodiversité de la forêt, y compris les réserves biologiques intégrales ! Mais les villages situés en lisière de massif, comme Villiers-sous-Grez, ne sont pas épargnés par cette invasion insidieuse.

Notre association l'ASABEPI (association des arracheurs bénévoles de plantes invasives) traite déjà dans le secteur situé entre Villiers-sous-Grez et St-Pierre-Les-Nemours, le phytolaque (Raisin d'Amérique), cette plante à l'apparence élégante avec ses tiges creuses de couleur violine et ses grappes de fruits noirs. Les bénévoles découvrent souvent des mini forêts de phytolaques à faucher, puis à déraciner. Depuis 2015, nous avons organisé près de 600 chantiers, rassemblant plus de 5 000 bénévoles. Si vous observez du phytolaque en lisière du village ou pire dans des jardins, prévenez l'association. Le plus souvent les plantes invasives viennent de propriétés privées avec des implantations datant déjà des années 80. Et elles colonisent ensuite



Phytolaque

Ailanthus Altissima ou ailanthe glanduleux

la forêt, notamment des parcelles comportant des cloisonnements (layons) mis en place par l'Office des Forêts, ou après des coupes d'éclaircies.

Attention également à l'Ailanthus Altissima ou ailanthe glanduleux (faux vernis du Japon). Cet arbre, lui aussi élégant a été ramené de Chine au XVIII^{ème} siècle. Il fut malheureusement utilisé comme arbre d'alignement par des urbanistes du XIX^{ème} siècle. Il n'est considéré comme invasif que depuis 2019 !!!! Cet arbre exotique s'implante en général le long des talus SNCF. Mais il a commencé à gagner les lisières de forêt. Ainsi à Villiers-sous-Grez, par exemple au hameau de Busseau, le long des bois, mais aussi dans les propriétés privées. A surveiller de près, contactez nous pour des conseils !



Prunus Sérotina (merisier exotique tardif)

Ce tableau noir ne peut s'achever qu'avec la présence galopante du Prunus Sérotina (merisier exotique tardif) importé d'Amérique du Nord au XVIII^{ème} siècle. Ce dernier a déjà envahi la forêt de Compiègne (Oise) à 80 %, rendant inexploitable ce massif. La forêt de Fontainebleau va-t-elle subir le même sort ? Non, si nous agissons vite et en collectif. Pour l'instant le Prunus Sérotina a envahi une grande partie de l'est du massif, entre la Seine et la Nationale 7. Un groupe de travail pour l'organisation de chantiers Prunus, a été lancé le 10 octobre dernier. Un nouveau chantier aura lieu le 28 novembre, vous pouvez y participer.

Il suffit de s'inscrire sur phyto@net.courrier.com ou sur pvillebeuf@hotmail.fr.

Pascal Villebeuf
Journaliste
Administrateur et coordinateur à l'ASABEPI

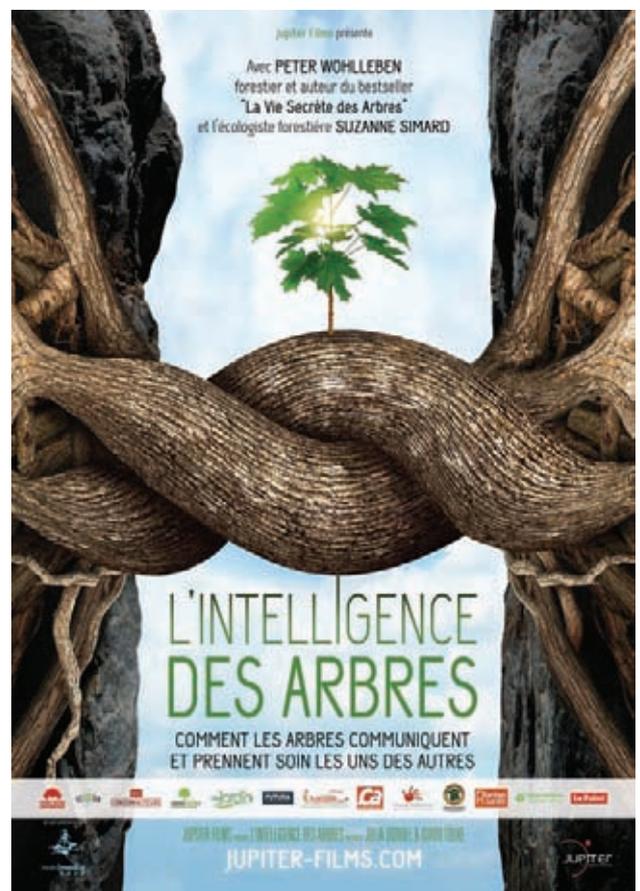
Projection - conférence

L'association Sauvebois a présenté Samedi 13 Novembre une projection - conférence sur l'intelligence des arbres de Peter Wohlleben auteur de : « La vie secrète des arbres ».

C'est au foyer rural de Villiers sous Grez que 50 personnes, nombre limité en raison des conditions sanitaires imposées actuellement, munies d'un masque et de leur passe sanitaire ont pu assister à cette projection. De nombreuses personnes ont été très intéressées par ce film et beaucoup de questions furent posées.

Pour satisfaire les personnes qui n'ont pu être présentes, l'association Sauvebois envisage de réaliser ultérieurement une autre séance, l'année prochaine.

L'association remercie la municipalité de Villiers sous Grez qui a mis le foyer rural annexe à sa disposition.





Retour du plan grand froid 5 conseils pratiques

La chute des températures, l'arrivée de la neige cette semaine déclenchent le Plan Grand Froid dans les départements ciblés. Ce plan implique le renforcement général des services de l'État, notamment pour les plus démunis qui vivent dans la rue.

Les plus âgés sont vulnérables au froid.

Sur le plan physique d'abord : le froid diminue les capacités de résistance de l'organisme, et aggrave des pathologies déjà présentes (troubles cardiaques et insuffisance respiratoire notamment).

La neige, la pluie, le verglas peuvent causer des chutes et la peur de sortir, de tomber, accroître l'isolement, favoriser la dénutrition ou la rupture des traitements médicamenteux.

Alors, que faire pour soi, pour son proche parent ?

Conseil 1 - Éviter de sortir et donc prévoir ...

Y compris des activités d'intérieur pour garder la forme ! Ménage, petit bricolage, jardinage d'intérieur, activités physiques adaptée (gym...), si les températures, la neige, le verglas limitent les sorties, ne pas bouger n'est pas meilleur pour la santé ! Prévoir aussi quelques réserves alimentaires, les médicaments (les commerçants, la pharmacie peuvent-ils livrer à domicile ?). Par ailleurs, il est utile de réfléchir à la façon de ne pas s'isoler de l'extérieur : prévenir les voisins, se doter d'un système de téléalarme, téléassistance...

Conseil 2 - Affronter le froid

Bien se couvrir et se chausser, pour éviter de prendre froid et de glisser. S'habiller de plusieurs couches de vêtements (et se déshabiller donc) active tout le corps !

Conseil 3 - Bien se soigner

(Médicaments, blessure) l'hiver, l'organisme fonctionne différemment. Il est conseillé de prendre conseil auprès de son médecin traitant notamment si l'on prend des neuroleptiques, des antihypertenseurs, des vasodi-

lateurs ou encore des traitements de la thyroïde. Certains de ces traitements ont pour effet d'empêcher les vaisseaux de se contracter pour lutter contre le froid, ce qui aggrave les conséquences des basses températures de l'hiver chez les personnes fragilisées. Rester vigilant en cas d'engelures qui touchent généralement les doigts (gonflés, engourdis et enflés et surtout si des plaques rouges, dures et douloureuses apparaissent). Il faudra alors tremper les doigts dans de l'eau tiède, ne pas frotter et éviter toute source de chaleur.

En cas de gelures (gel des tissus que l'on reconnaît à la couleur bleue noirâtre de la peau, devenue insensible et cloquée) il y a une urgence qui requiert les secours : appeler le 15 ou le 112. Enfin l'hypothermie se traduit par des frissons, des grelottements, de la confusion, de la maladresse et de la fatigue soudaine. Là aussi, il faut appeler les secours et mettre la personne à l'abri du froid, la couvrir et la faire boire, en attendant l'ambulance.

Conseil 4 - Optimiser son logement

Vérifier l'installation de chauffage et ne surtout pas boucher les aérations pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone.

Conseil 5 - Bien manger et s'hydrater

Le froid oblige l'organisme à lutter contre la déperdition de calories. En hiver, nous devons boire et manger en quantités suffisantes, en privilégiant les repas et boissons chaudes. Les plus âgés apprécient généralement les soupes de légumes. Elles sont une source de passe-temps pour leur préparation et aussi une source appréciable de vitamines.



Contre les **cambrjolages**,
les **bons réflexes !**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



© MUSEUM/COMPTON 2015 - (1) 03 69 10 00 00

Vous vous absentez ?

Bénéficiez de **L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES** :
faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Le bon réflexe pour être informé de toute anomalie en votre absence.

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.

Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr



Retrouvez tous les bons réflexes
dans notre brochure et sur internet

www.facebook.com/ministere.interieur

@Place_Beauvau



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Fermez vos
portes, fenêtres
et volets.



En cas de
cambriolage,
ne touchez à rien
et composez le 17



Laissez des
signes visibles de
présence même
pour une courte
absence.



Les cambrioleurs
agissent de jour
comme de nuit.



Activez diverses
sources lumineuses
par des minuteries
pour dissuader les
cambrioleurs



Ne signalez pas
votre absence
sur les réseaux
sociaux, mais à
la gendarmerie !



Placez vos
objets de
valeur en lieu
sûr.



Le Campus connecté du Pays de Nemours est ouvert !

Le Campus connecté du Pays de Nemours a ouvert ses portes à la rentrée. Il accueille 15 étudiants qui suivent des études à distance. Ils ont pu s'inscrire en BTS, en Licence, dans des formations professionnelles, sans subir les coûts d'un déménagement vers le site d'une université. Le Campus leur offre un lieu de travail adapté mais aussi un tutorat personnalisé, des cours en plus pour mieux réussir, du matériel et le plaisir de se retrouver en promo et de pouvoir s'entraider. L'accès au Campus est soumis à une inscription mais l'ensemble des activités proposées est gratuit.

Le Campus peut également accueillir des personnes en formation continue ou en reprise d'études. L'admission au Campus se fait sur dossier et entretien. Venez parler de votre projet !

Pour toute information :

Hélène Suarez, coordinatrice du Campus
helene.suarez@paysdenemours.fr,
07 88 49 89 65

Le Campus vous accueille au 18 avenue Kennedy, à Nemours.

Bientôt à Villiers-sous-Grez, ECOBOCO !



Ecoboco, c'est une épicerie itinérante qui propose des produits d'épicerie sèche, en vrac, sans emballage. Christine Manzoni, de Moret sur Loing, en est la gérante et sert dans son camion blanc des produits en majorité bio et locaux ou issus de circuits courts.

Elle sera à Villiers-sous-Grez jeudi 09 décembre 2021, de 16h à 19h, à côté de la Poste et reviendra en 2022 tous les 15 jours, chaque jeudi des semaines paires aux mêmes horaires. Elle nous ac-

compagnera donc les 13 et 27 janvier prochains. Dans le camion, vous retrouverez les produits de base de la cuisine (farines, légumes secs, plusieurs sortes de riz et de pâtes, céréales, sucres, cafés, thés et tisanes, biscuits, fruits secs, oléagineux, condiments, etc...) mais aussi des détergents, des cosmétiques et des articles zéro déchet. Vous pouvez, bien sûr, venir avec vos propres contenants (sacs, boîtes, bocaux, etc...) et des bidons destinés aux détergents.

Pour joindre l'épicerie : 06 36 13 12 05
mail ecoboco77@gmail.com

Pour suivre l'actualité sur les réseaux sociaux
Facebook ECOBOCO - Instagram [ecoboco_vrac](https://www.instagram.com/ecoboco_vrac)

Alors à bientôt Villaronnes et Villarons !



Atelier créatif de Noël

Enfants, parents et grands-parents,
nous vous invitons à partager
un moment créatif intergénérationnel
pour confectionner des décorations de Noël

le mercredi 22 décembre de 14h00 à 16h00
à la médiathèque de Villiers-sous-Grez

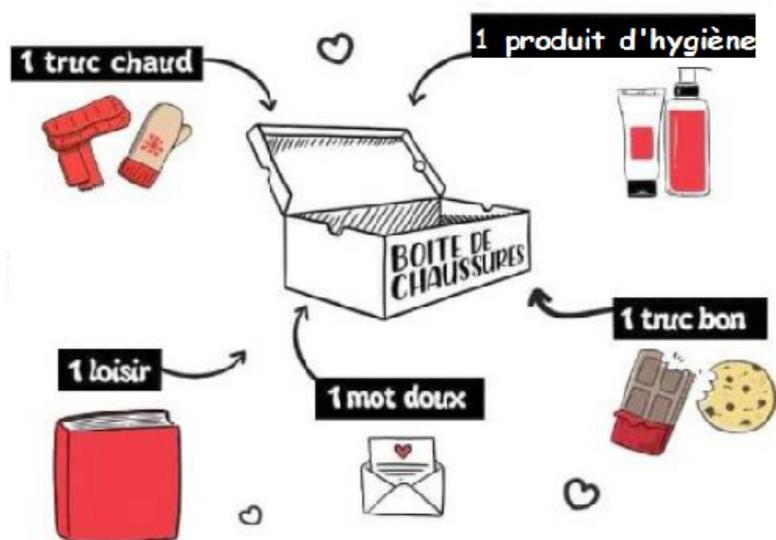
Nous vous espérons nombreux et vous souhaitons à tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année.

Atelier gratuit sur inscriptions par mail Bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr
ou par téléphone au 06-48-20-12-11

Karine Arnould



La mairie de Villiers-sous-Grez invite les Villaronnes et les Villarons à créer des boîtes à chaussures de cadeaux



Ces boîtes, une fois déposées à la mairie seront distribuées aux plus démunis et ceux vivant à la rue ou dans des foyers, par le Secours Populaire de Nemours.

Qu'est-ce que l'on peut mettre dans la boîte ? Un élément de chacune de ces catégories ! ▼

Produits d'Hygiène

Dentifrice, brosse à dents
Lingettes nettoyantes
Rasoirs, mousse à raser
Serviettes, tampons
Peigne, brosse
Savon, shampoing
Baume à lèvres
Crème hydratante
Parfum
Mouchoirs
Pansements...

Plaisir, Loisir

Jeu de cartes, de dés
Livre, BD
Carnet de note, de dessin
Stylo, feutres

Alimentaire non périssable
Biscuits, chocolats
Fruits secs, chips
Boîtes de conserve (doit s'ouvrir à la main)
Soupe lyophilisée (avec

un joli mug)
Café soluble, chocolat en poudre, thé
Boissons (pas d'alcool)
Bonbons

Vêtements en bon état

Chaussettes, collants
Bonnet, écharpe, gants
Foulard
Pull, manteau...
Vêtements

Pour le cœur et l'âme de la personne

Une jolie carte de Noël avec des mots qui réchauffent le cœur
Un dessin de vous ou de vos enfants
Si vous êtes de nature créative, n'hésitez pas à laisser exprimer vos talents pour la personne qui recevra votre boîte !

- Merci de bien vouloir respecter le format « boîte à chaussures » pour ne pas faire de jaloux lors de la distribution.
- Le produit hygiène doit être non entamé & le produit alimentaire doit avoir un date de péremption valide.
- Nous vous invitons à spécifier sur le paquet si celui-ci contient un produit qui pourrait être spécifique à une situation particulière (par exemple, des tampons : Vous pouvez alors tout simplement écrire « contient tampons » sur la boîte). Si la boîte contient un élément neutre tel qu'une brosse à dent, il n'est alors pas nécessaire de l'indiquer sur la boîte.
- Les boîtes pourront être déposées à la Mairie jusqu'au aux horaires d'ouverture habituels.

Merci pour ce beau geste !



MEDIATHEQUE DE VILLIERS-SOUS-GREZ

Dimanche 13 février à 17h00
Foyer annexe, allée Jean Tardieu
film tout public



Avec la participation d'Etienne Bréhier
de l'association Chevêche 77

Entrée libre

Organisateurs : municipalité et Amicale villaronne

Noël des enfants 12 décembre à 15h00



La commune de Villiers vous invite au Noël des enfants
12 décembre à 15h00

Les festivités commenceront par
un concert de musiques de Noël revisitées par un groupe de rock !
S'ensuivra la distribution des cadeaux par le Père Noël et un goûter !

Pour les enfants qui n'auront pu venir le 12 décembre, pas de problème !
Ils pourront récupérer leurs jouets chez Sylvie Lepage
17 bis, rue de Larchant jusqu'au 31 janvier 2022.



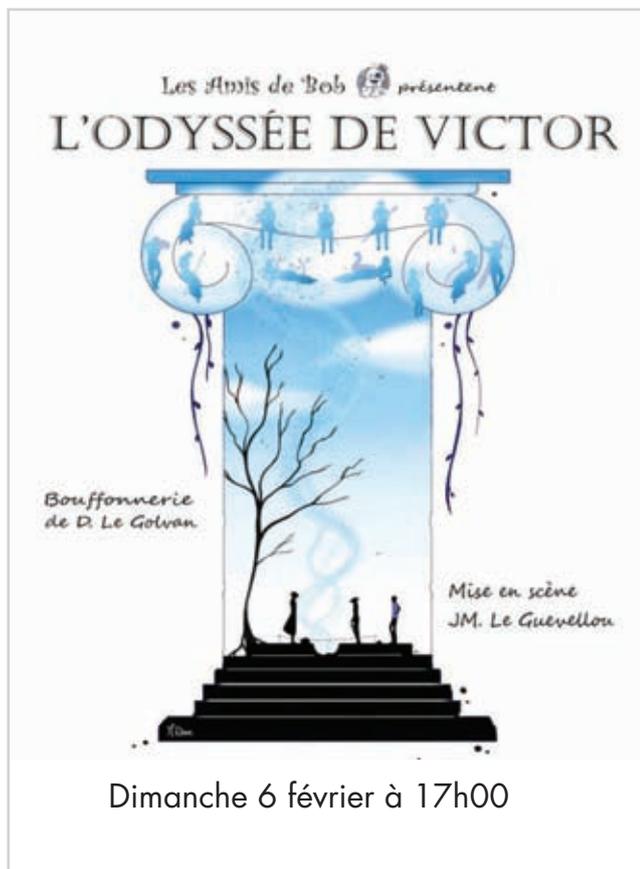
L'Amicale villaronne
à l'occasion du Mardi gras

propose un goûter aux enfants
au foyer Jean-Louis Garban de
Villiers-sous-Grez

mardi 1^{er} mars 2022
de 17 heures à 19 heures

Déguisement souhaité





L'Odyssée de Victor

Dimanche 6 février à 17h00

Fidèle au chaleureux public de Villiers-sous-Grez, la troupe des Amis de Bob jouera le dimanche 6 février à 17 heures sa nouvelle création L'Odyssée de Victor, une comédie burlesque écrite par l'auteur villaron David Le Golvan et mise en scène par Jean-Marie Le Guévellou.

Le sujet ? La rencontre entre tensions et passions de trois archéologues européens sur une île grecque, au lendemain de la Première mondiale, sur le ton d'une parodie du récit d'Homère, une bouffonnerie qui va et vient entre l'Histoire et la mythologie... Comme les dernières fois, les bénéfices de la soirée iront à l'association locale A Vivre qui financent des actions en faveur des élèves de Recloses et Villiers. On vous attend nombreux pour une heure et demie de rires!

Pour suivre l'actualité :
Page Facebook « les Amis de Bob »

Bonnes Nouvelles

La saison des Bonnes nouvelles a bien commencé avec « L'art de perdre » d'Alice Zeniter lu par Sara-Jehane Hedef en octobre et « J'ai soif d'innocence » de Romain Gary lu par Dominique Jayr en novembre.

- **Le 4 décembre** Guillaume Chapet nous fera découvrir des textes de Virginie Despentes, Bruno Latour et Amandine Gay tirés du recueil « Éloge des mauvaises herbes ».
- **Le 8 janvier**, c'est Lisa Delgado qui lira mais son choix n'est pas encore arrêté.
- **Le 5 février**, vous aurez le plaisir d'entendre Marc Berman vous lire « Le nez » de Nicolas Gogol.

Je vous invite à venir partager ces jolis moments de lecture à voix haute qui sont suivis d'un échange informel et sympathique autour d'un petit verre.

Isa Mercure



Galette des rois à la frangipane de Cyril Lignac



Ingrédients

2 rouleaux de pâte feuilletée
pur beurre de préférence

Pour la crème pâtissière

2 œufs
50 gr de sucre
30 gr de farine ou maïzena
25 cl de lait
1 gousse de vanille

Pour la crème d'amande

125 gr de beurre doux
pommade
100 gr de sucre en poudre
3 jaunes d'œufs
125 gr de poudre
d'amandes
1 CAS d'arôme d'amande
amère ou rapez un quart de
fève Tonka

Préparation

Préparation de la crème pâtissière

Chauffez le lait dans une casserole, ajoutez les graines d'une gousse de vanille coupée en deux et laissez infuser quelques minutes. Dans un saladier, blanchir œufs et sucre, ajoutez la farine ou la maïzena, versez le lait chaud sur la préparation et remuez bien. Remettre le tout dans la casserole sur feu doux, remuez jusqu'à ce que la crème épaississe. Une fois cuite, filmez au contact et laissez refroidir.

Préparation de la crème d'amande

Dans un saladier, coupez le beurre ramolli en morceaux et rajoutez le sucre, mélangez, incorporez les oeufs un à un puis la poudre d'amande. Une fois la crème pâtissière refroidie, la rajouter à la crème d'amande et finir avec l'arôme d'amande ou la fève Tonka.

Chauffez le four à 175°

Montage de la galette des rois

Abaissez la pâte feuilletée et badigeonnez de jaune d'œuf tout le contour de la pâte sur environ 2 cm. Garnir uniformément la crème frangipane sans oublier d'y enfoncer la fève Couvrir avec la deuxième pâte bord à bord. Badigeonnez la galette avec un jaune d'œuf et faites une légère incision sur tout le pourtour et faites une décoration de votre choix sur le dessus de la pâte. Piquez la galette pour éviter qu'elle ne gonfle à la cuisson et enfournez pendant environ 25 minutes à 175°

Pour faire briller, diluez 2 cuillères de sucre glace avec 2 cuillères d'eau et 5 minutes avant la fin de la cuisson quand la galette est déjà dorée, enduisez-la de ce sirop et remettez à cuire.

Faites deux tours de stade en courant !

La galette se mange tiède.

Horaires de la mairie

lundi, mardi, jeudi : 13h30 -17h00 - samedi : 9h00 -12h00
01 64 24 21 03 - mairie.villiers-sous-grez@laposte.net

Permanences de nos conseillers municipaux

samedi matin : 10h00 -12h00

Horaires de l'agence postale

lundi à vendredi : 13h30 -16h00 - samedi : 10h00 -12h00

Horaires de la bibliothèque

lundi : 16h00 - 18h00
mercredi : 10h00 -12h00 et 14h00 - 16h00
samedi : 17h00 -19h00

Vacances scolaires :

lundi : 16h00 - 18h00
mercredi : 10h00 -12h00

Tél. 06 48 20 12 11 - bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

Collecte ordures ménagères

le mardi matin

Collecte des bacs jaunes

le mercredi matin des semaines paires
15 et 29 décembre 2021 - 12 et 26 janvier, 9 et 23 février,
9 mars 2022

► **A compter du 1^{er} janvier 2022**, vous pourrez trier dans votre bac jaune tous les emballages. Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider et les déposer en vrac (pas imbriqués, pas dans un sac).

Entre deux Plume-Tambour, continuez de vous informer en consultant notre site internet : www.villierssousgrez.fr



Les jardins communaux sont à louer !!!

Quatre jardins communaux sont à louer dans la parcelle 394 à côté du chemin de la Garenne.

Si vous êtes intéressés, contactez la mairie avant le 31 décembre prochain (mairie.villiers-sous-grez@laposte.net).
Le coût de la location : 70 € pour l'année 2022.

Un tirage au sort sera effectué en fonction du nombre de candidatures.

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales

- Les demandes d'inscriptions sont reçues toute l'année et sont prises en compte jusqu'au 6^e vendredi précédent un scrutin pour y participer : vendredi 4 mars 2022 pour les prochaines élections présidentielles, les 10 et 24 avril et législatives les 12 et 19 juin.

- Merci de vous rapprocher de la mairie ou consultez le site : service-public.fr

Carnet

NAISSANCES

Bienvenue à :
Eléanore Magdalena Rudkiewicz,
née le 25-08-2021

Nathaë Franck Laurent Pesquié,
né le 17-09-2021

Juliette, Diane Lardon,
née le 20-09-2021

Louise, Adèle et Zélie, Rose
Leroy, nées le 01-10-2021

Alden, Marcellin Bonfils, né le
06-10-2021

DÉCÈS

Sylvie, Madeleine, Claire
Charrier le 14-10-2021

MARIAGE

Christophe Vetter et
Muriel Verdier, le 04-09-2021

Nicolas Naude Filonniere et
Maria Sole Catanzaro,
le 25-09-2021

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Calendrier des manifestations

- 4 décembre Bonnes nouvelles
- 12 décembre Noël des enfants
- 8 janvier Bonnes Nouvelles
- 16 janvier Galette des rois et vœux
- 5 février Bonnes Nouvelles
- 6 février L'Odyssée de Victor
- 13 février Donnez-moi des ailes
- 1^{er} mars Mardi Gras